



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/504
25 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

La situation des droits de l'homme dans le sud du Liban

Rapport du Secrétaire général

1. A sa quarante-troisième session, la Commission des droits de l'homme a adopté la résolution 1987/54 en date du 11 mars 1987 concernant la situation des droits de l'homme dans le sud du Liban. Au paragraphe 4 de cette résolution, la Commission a prié le Secrétaire général :

"a) De porter la présente résolution à l'attention du Gouvernement israélien en l'invitant à fournir toutes informations sur son application;

b) De soumettre un rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session et à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session sur les résultats des efforts qu'il aura déployés à cet égard."

2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a adressé, le 3 juillet 1987, une note verbale au Ministre israélien des affaires étrangères, dans laquelle il lui a demandé de l'informer de la suite donnée à cette résolution par le Gouvernement israélien.

3. Aucune réponse n'avait été reçue au moment de la rédaction du présent rapport.

* A/42/150.